

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 5517 700 fax: +251 11 5517844
website: www.au.int

PREMIERE TABLE RONDE DES MINISTRES DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (EFTP) DES PAYS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE

DU 10 AU 14 NOVEMBRE 2023

KINSHASA, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COMMUNIQUÉ FINAL



MINISTÈRE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET MÉTIERS

Sous le haut patronage du Président de la République Démocratique du Congo (RDC), **Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Chef de l'Etat, une Première Table Ronde des Ministres de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP)** des pays membres de l'Union Africaine, a été organisée à l'initiative de la Commission de l'Union Africaine (CUA), par le Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers (RDC) à Kinshasa du 10 au 14 novembre 2023, en partenariat avec l'UNESCO et la Fondation Européenne pour la Formation (ETF).

Une allocution de bienvenue a été prononcée par le Secrétaire Général à la Formation Professionnelle et Métiers, suivi du mot d'ouverture des travaux des Experts prononcé par **Son Excellence Monsieur le Ministre du Numérique**, représentant personnel de **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**.

Des Experts venus de différents horizons de l'Afrique et d'ailleurs ont travaillé, trois jours durant sur différents thèmes qui ont permis le bon déroulement des discussions, débats et échanges ayant abouti à des conclusions opérationnelles qui permettront leur intégration dans les politiques des Etats membres de l'Union Africaine en matière de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP).

Parmi les livrables adoptés par les Ministres des pays membres, il y a lieu de citer **la Charte du Réseau Africain des Cadres de Certification, de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (RACCEFTP)**.

Les objectifs principaux de cette Charte consiste à :

- Mettre en œuvre et maintenir le Cadre Africain de Qualification Continental ;
- Renforcer l'Enseignement Technique et Professionnel et les initiatives de formation tout au long de la vie ;



MINISTÈRE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET MÉTIERS

- Créer un système d'intelligence du marché du travail répondant aux besoins dynamiques des employeurs de la main-d'œuvre.

Du point de vue de la gouvernance de la Charte, il est prévu la mise en place d'un système de leadership quadripartite composé de l'Égypte, de la République Démocratique du Congo, du Kenya et du Sénégal, un bureau composé de neuf membres pour un mandat de trois ans et une Assemblée Générale conçue comme un Organe collectif représentant tous les pays et régions du continent africain en qualité de membres.

Les participants reconnaissent que :

- i. Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 prévoit la mise en place d'un cadre continental de l'éducation et qualifications et la mise en place d'un système commun de l'éducation et qualification d'ici 2023.
- ii. Les chefs d'État ont entamé l'opérationnalisation de la « Zone de Libre-Echange Continentale Africaine » (ZLECA) et l'Article 10 de son Protocole sur le commerce de services fait référence à la reconnaissance de l'éducation et à l'harmonisation.
- iii. L'Article 18 du « Protocole sur la libre circulation, le droit de résidence et le droit d'établissement des personnes » précise que « **les États parties doivent mettre en place un Cadre Continental de Qualifications pour encourager et promouvoir la libre circulation des personnes** ».
- iv. *L'idée d'une Afrique intégrée* est au cœur de la vision de l'Union Africaine, et demeure un des objectifs principaux de l'Agenda 2063 en termes de transformation. Elle englobe, entre autres, la libre circulation des personnes, le libre-échange, l'union douanière, le marché commun des transports et un espace éducatif commun en Afrique.



MINISTÈRE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET MÉTIERS

- v. L'Union africaine et ses États membres ont décidé d'outiller le continent des conditions et mécanismes nécessaires pour faciliter la mobilité et la transparence des compétences et des qualifications, en accord avec l'Agenda 2063 de l'UA.
- vi. Une mobilité équitable des apprenants, des étudiants, des formateurs et des travailleurs implique la reconnaissance de leurs qualifications dans d'autres pays. Il est donc nécessaire d'éliminer les entraves à la coopération continentale dans le domaine de l'éducation. Ces obstacles ont une incidence directe sur la mobilité et l'employabilité des étudiants et des travailleurs en dehors de leur pays d'origine.
- vii. L'année 2024 étant reconnue comme une année dédiée à l'Education par l'Union Africaine.

Les participants à la Table Ronde ont exprimé leur gratitude au Ministère de la Formation Professionnelle et des Métiers de la République Démocratique du Congo pour cette initiative stratégique, pour l'organisation réussie et pour l'accueil amical.

Les participants formulent les recommandations suivantes :

Considérant l'impératif de l'apprentissage tout au long de la vie, de la mobilité des compétences et des qualifications et de l'amélioration de l'employabilité des jeunes en Afrique.

Soulignant l'importance des compétences pour la transformation verte et numérique pour une croissance durable et pour un rôle de premier plan dans les efforts de la communauté mondiale visant à tirer parti des avantages de la technologie et des pratiques responsables de l'intelligence artificielle dans les contextes du marché du travail, de l'éducation, de la formation et des qualifications.



MINISTÈRE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET MÉTIERS

Notant les besoins d'innovation dans les systèmes d'EFTP pour renforcer leur réponse aux nouvelles demandes du marché du travail et de la société et adopter de nouvelles approches en matière de développement et de reconnaissance des compétences, telles que les micro-certifications et la validation de l'apprentissage non formel et informel.

Guidés par le contexte inspirant des stratégies d'intégration africaine, en particulier l'Agenda 2063 et son Plan de mise en œuvre des dix premières années 2023, le CESA-25, Zone de Libre Échange Continentale Africaine et d'autres initiatives pertinentes.

La Commission d'experts réunie lors de la première table ronde sur l'EFTP qui s'est tenue à Kinshasa, a discuté et approuvé les recommandations ci-après et les a soumises à la réunion des ministres du 14 novembre 2023.

Ces recommandations émanent des discussions politiques et techniques de la Commission d'experts et sont regroupées en deux axes : a) Stratégique ; b) Technique et opérationnel.

L'expertise technique et l'engagement de la Commission d'experts sont reconnus et appréciés. La Commission d'experts a compté sur la participation des représentants des pays et organisations énumérés à la fin de ce document.

AXE 1 : RECOMMANDATIONS DE NATURE STRATEGIQUE

1. **Inviter les États membres** et la Commission de l'Union africaine à tirer parti des potentialités et des bonnes pratiques de l'EFTP pour l'apprentissage tout au long de la vie (en Afrique et dans le monde) et à promouvoir activement l'EFTP en tant que choix idoine pour la formation et de développement de carrière pour la population et à souligner sa parité dans le contexte de cadres nationaux des certifications (CNC) complets et inclusifs.



MINISTÈRE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET MÉTIERS

2. **Promouvoir un dialogue permanent** sur les progrès, les défis et les nouvelles perspectives de l'EFTP aux niveaux des ministres et des experts, en s'appuyant sur la Table ronde sur l'EFTP et le Réseau africain des qualifications et certifications.
3. **Encourager les États membres** à élaborer et à mettre en œuvre des CNC inclusifs et complets, permettant toutes les modalités d'apprentissage (formelles, non formelles, informelles), à se référencer au Cadre continental africain des certifications (ACQF) et à rendre compte des progrès accomplis.
4. **Promouvoir et soutenir les initiatives** et les programmes permettant les transformations numérique et verte de la société et de l'économie, en s'appuyant sur les programmes panafricains et les investissements des partenaires internationaux.
5. **Favoriser le partage d'expériences** et l'échange d'informations en tant que moyen de générer des synergies entre les pays, les régions et les institutions, et de soutenir l'efficacité et la comparabilité des politiques nationales d'EFTP, des normes de qualification et des programmes d'apprentissage.
6. **Promouvoir les olympiades de métiers** et compétences pour soutenir l'employabilité et une main-d'œuvre qualifiée, la qualité de l'EFTP en tant que premier choix pour les jeunes et favoriser la comparabilité des programmes et des qualifications de l'EFTP.
7. **Promouvoir la création et le développement du Réseau africain des qualifications et certifications.**

AXE 2 : RECOMMANDATIONS DE NATURE TECHNIQUE ET OPERATIONNELLE

8. Développer les Cadres Nationaux de Certifications (CNC) basés sur les principes de l'approche par compétences (APC), et continuer à



MINISTÈRE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET MÉTIERS

perfectionner l'APC pour les systèmes d'EFTP et la Validation des Acquis de l'Expérience (APE), avec la contribution des entreprises et des partenaires socio-économiques.

9. **Promouvoir la comparabilité** et transparence des certifications pour la mobilité et intégration économique, par le biais de profils communs de qualifications entre les pays, les suppléments de diplômes et de certificats décrivant les compétences acquises.
10. **Impliquer les entreprises** du secteur privé dans le partenariat public-privé (PPP) visant à établir des centres d'EFTP et pour aider les techniciens diplômés à travailler dans leurs entreprises.
11. **Promouvoir des mécanismes de soutien** aux apprenants pour augmenter l'équité et l'accès. Tels que : les bourses, les bourses d'études à des fins spécifiques (femmes dans les filières techniques), l'orientation professionnelle, les mesures d'employabilité.
12. **Encourager l'expansion des politiques**, des programmes de formation et de la communication permettant le développement des compétences vertes (transversales, spécifiques et hautement spécialisées), et convenir des principes et des objectifs communs des compétences vertes pour les systèmes d'EFTP africains. Promouvoir une campagne sur les compétences vertes et une base de données de bonnes pratiques.
13. **Soutenir le dialogue et l'analyse** en vue d'une approche et de principes communs sur les micro-certifications, définir et clarifier leurs place et rôle dans les CNC afin de permettre des voies flexibles pour le développement des compétences des différents groupes cibles dans les contextes africains.
14. **Promouvoir l'articulation et l'égalité des parcours** et des qualifications de l'EFTP, par le biais de CNC inclusifs, de l'excellence de l'EFTP, de l'information et de l'orientation professionnelles et des leçons tirées des pratiques pertinentes.

15. **Inviter les États membres à appliquer** des politiques d'assurance qualité et des pratiques fiables et harmonisées dans l'EFTP et les CNC (CNC).
16. **Encourager la collecte et l'analyse des données**, le suivi et la recherche, afin de permettre un dialogue politique fondé sur des données probantes entre les pays et les institutions impliquées dans le Réseau de l'EFTP et des qualifications.
17. **Collaborer et partager des informations** avec d'autres réseaux pertinents sur le continent (et au-delà), notamment ceux chargés de la reconnaissance des certifications, l'assurance qualité, de l'enseignement supérieur, de formation et insertion professionnelle, de l'apprentissage des adultes, de l'information sur le marché du travail, et tirer parti des ressources techniques dans le cadre d'une dynamique de mutualisation des ressources financière, humaines et financières.

Annexe

La Commission des Experts était composée des représentants des pays et institutions suivants: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Egypte, Guinée-Bissau, Kenya, République Démocratique du Congo, République du Congo, Malawi, Afrique du Sud, Tchad, Zimbabwe. Communauté de l'Afrique de l'Est (IUCEA). UEMOA (Cadre de Concertation des Ministres en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'espace UEMOA). Fondation Européenne pour la Formation (ETF).

Thèmes abordés lors de la réunion de la Commission d'experts (10, 11 et 13 novembre 2023) sont les suivants :

- EFTP et les cadres de certification. Le Cadre Continental Africain des Certifications (ACQF). Initiatives régionales de certifications liées à l'EFTP (Communauté de l'Afrique de l'Est).
- Défis et opportunités en matière de compétences et de qualifications pour une Afrique en mutation.
- Reconnaissance des qualifications – liens avec l'assurance qualité. Interaction des perspectives nationales et continentales (Convention révisée sur la reconnaissance des

études, certificats, diplômes, grades et autres titres universitaires relatifs à l'enseignement supérieur dans les États africains - Convention d'Addis-Abeba)

- Le CNC sud-africain : un écosystème en constante évolution.
- Les compétences vertes : un impératif pour les système d'éducation et de formation.
- Des compétences pour l'avenir - la transformation numérique.
- Le système d'EFTP et ses réformes en R.D. Congo
- UEMOA, Plateforme numérique de partage d'expériences sur tous les aspects de l'EFTP et de l'information sur le marché du travail (IMT)
- Égypte – Réformes du système d'EFTP 2019-2023

Fait à Kinshasa, le 14 novembre 2023



**MINISTÈRE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET MÉTIERS**